Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025124-DE

moëlan sur-mer — molan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2025/124

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le jeudi dix-huit décembre à 18H

Date de convocation : 11 décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Marie-Louise GRISEL	X		Dominique MALCOSTE	X	
Gwénaël HERROUET	X		Dominique IGNERSKI		X
Christelle FÉNÉON	X		Maryse RIOUAL	X	
Franck CHANVRIL	X		Alain RICHET		X
Christine CIPOLLINA	X		Benjamin BRUNET	X	
Yannick MOËLO	X		Louise BOURLON-TRÉGUIER		X
Sylvie FAUGLAS	X		Patrick DEFOSSEZ	X	
Laurent BELLEC	X		Josée GUIGOUREZ	X	
Isabelle MOIGN	X		Christophe RIVALLAIN		X
Jean RAISON	X		Brigitte OFFRET	X	
Annick LE CORRE	X		Philippe GUYVARC'H	X	
Béatrice ANDRIEU	X		Jean-Claude TYTECA	X	
Tom IRLANDE		X	Gaëlle TRÉGUIER	X	
Jacky ABÉLARD	X		Jean-Arnault DERENS	X	
Véronique BACQUE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Tom IRLANDE	Benjamin BRUNET
Dominique IGNERSKI	Isabelle MOIGN
Alain RICHET	Jean RAISON
Louise BOURLON-TRÉGUIER	Christelle FÉNÉON
Christophe RIVALLAIN	Philippe GUYVARC'H

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Jean RAISON	82,76 %	29	24	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025124-DE

DCM 2025/124 : CITOYENNETÉ - BUDGET PARTICIPATIF 2025 - VALIDATION DES PROJETS LAURÉATS SUITE AU VOTE DE LA POPULATION

RAPPORTEUR : **Christelle FÉNÉON**

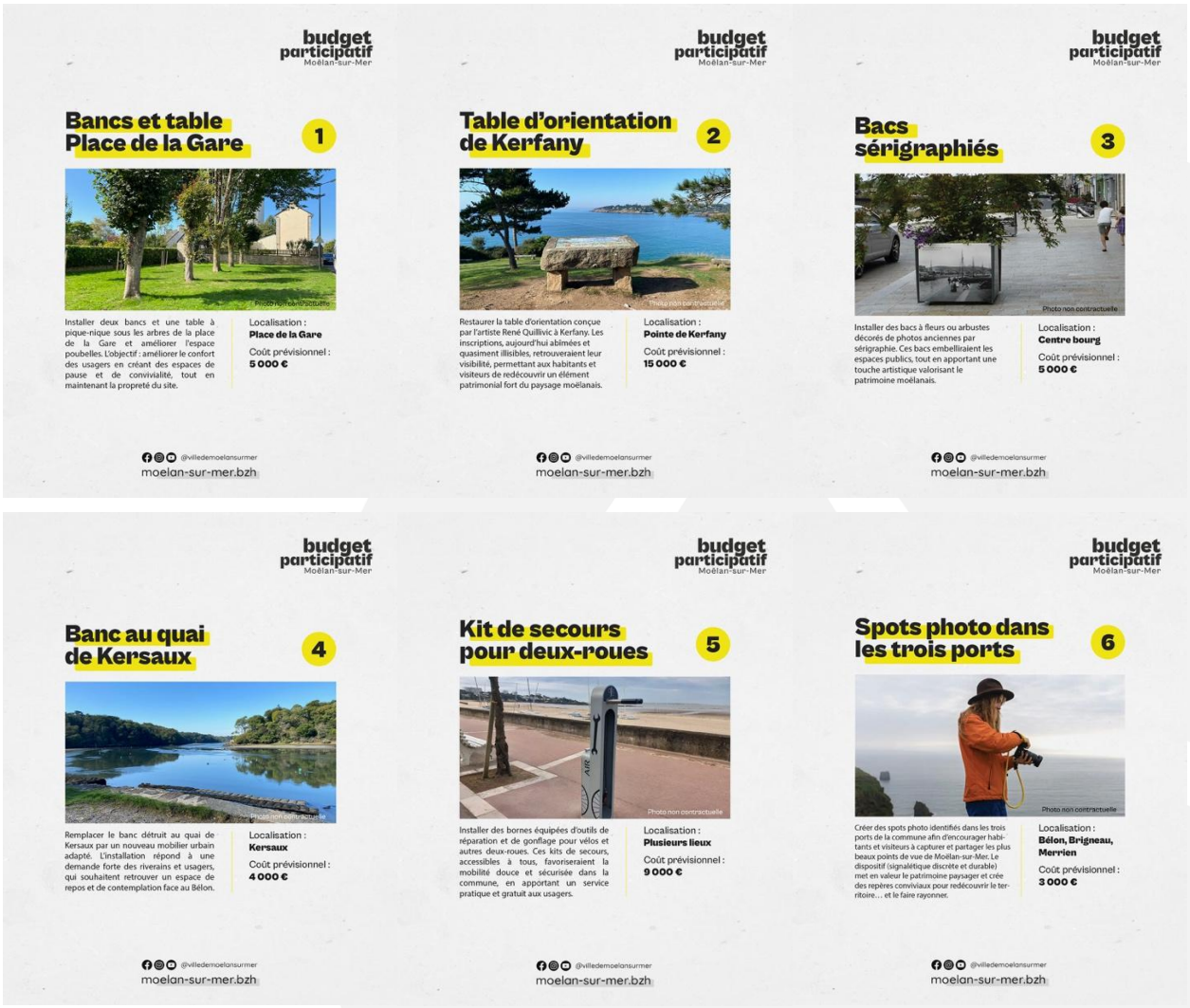
Madame Christelle FÉNÉON rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 26 mars 2025, approuvant le règlement du budget participatif de Moëlan-sur-Mer, doté d'une enveloppe budgétaire de 40 000 € minimum pour l'année 2025.

La première étape, dénommée « l'appel à projets » s'est déroulée du 11 avril au 1er juin 2025. Elle a permis aux moëlanais de soumettre leurs idées en remplissant la fiche projet dédiée sur www.moelan-sur-mer.bzh et disponible dans les lieux d'accueil communaux, et en la déposant en mairie.

Pour cette deuxième édition, 21 projets ont été déposés.

La seconde étape, dénommée « l'analyse des projets » s'est déroulée du 1er juin au 15 septembre.. Les services municipaux ont analysé les projets déposés (étude de leur recevabilité et de leur faisabilité technique, juridique et financière) et ont procédé à un premier chiffrage. Cette phase a permis de définir les projets éligibles pour passer à l'étape suivante. Lors de cette phase, la ville de Moëlan-sur-Mer s'est réservée la possibilité de regrouper des projets similaires avec l'accord des porteurs de projet.

Suite à cette étape de sélection, 9 projets ont été mis au vote après vérification des critères d'éligibilité.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025124-DE



La troisième étape, correspondant au « vote des habitants », a eu lieu du 10 octobre au 16 novembre 2025. Les Moëlanais (habitants de la commune) de 16 ans et plus, quelle que soit leur nationalité, ont été invités à consulter les projets éligibles et à voter pour leurs projets préférés.

Le dépouillement a été organisé à l'issue de cette phase de vote et a permis de valider 529 votants (303 en 2024) répartis comme suit :

- 360 votants en ligne (160 l'an dernier)
- 169 votants par bulletin papier dans l'urne à la Mairie (136 l'an dernier)

Suite à l'analyse des résultats, et dans le respect de l'enveloppe allouée (40 000 € minimum), les lauréats de cette 2e édition du budget participatif sont les suivants :

1re position : projet n° 9 : Bancs publics sur la côte (2 000 €) avec 493 points

2e position : projet n° 8 : Tapis de mise à l'eau à Kerfany (10 000 €) avec 413 points

3e position : projet n° 2 : Table d'orientation de Kerfany (15 000 €) avec 396 points

Afin d'atteindre le montant initial alloué de 40 000 € au budget participatif, il est proposé d'ajouter le projet suivant arrivé en 4e position : **les agrès de fitness en plein air** avec 393 points et de revoir l'enveloppe initialement estimée de 20 000 € à 13 000 €.

VU l'article 72 de la Constitution, posant le principe de la libre administration des collectivités territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2141-1,
CONSIDÉRANT le souhait de l'équipe municipale de créer les conditions de la participation des habitants à la vie de la commune,
CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de développer une méthodologie de co-élaboration des politiques publiques,
VU la délibération du Conseil Municipal 2025/040 en date du 26 mars 2025,
VU l'avis de la Commission Ressource en date du 10 décembre 2025,
VU l'exposé de Madame Christelle FÉNÉON,

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025124-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

DE VALIDER les résultats du vote citoyen,

DE RETENIR la mise en œuvre des projets retenus suite au vote, à savoir :

- **1re position : projet n° 9 : Bancs publics sur la côte** (2 000 €) avec 493 points
- **2e position : projet n° 8 : Tapis de mise à l'eau à Kerfany** (10 000 €) avec 413 points
- **3e position : projet n° 2 : Table d'orientation de Kerfany** (15 000 €) avec 396 points
- **4e position : projet n° 7 : Agrès de fitness en plein air** (13 000 €) avec 393 points

D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre des projets retenus.

Pour extrait certifié conforme.

Marie-Louise GRISEL
Maire de MOËLAN-SUR-MER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.